



Demander une bourse de lycée, comment faire ?

publié le 24/09/2020 - mis à jour le 25/09/2020


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus de **180 000** à avoir fait une demande en ligne en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'impôt 2020
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement ou de mon compte France Connect
- Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://teleservices.ac-xxxxxx.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui était en 3^e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2020 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur](#).

education.gouv.fr/aid-financieres-lycee